

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

C'est le **Mercredi 12 Octobre 2022** à 18h00 Salle des Fêtes Jules Fromont à Lambres lez Douai que se sont réunis les délégués désignés par la Communauté de communes Cœur d'Ostrevent et la Communauté d'agglomération Douaisis Agglo adhérentes au Syndicat Mixte des Transports du Douaisis.

Il est rappelé qu'une convocation a été régulièrement adressée à chacun des membres désignés par les conseils communautaires.

Nombre total de délégués : 45

Présents : (titulaires et suppléants) 36

Absents : 4

Procuration : 5

Etaient présents (délégués titulaires) : 35

Pour la CCCO : Alain BRUNEEL - François CRESTA - Lionel FONTAINE - Donato MIRAGLIA - Eric MOREAU - Pascal PRUVOST - Julien QUENNESSON - Jean-Michel SIECZAREK - Alain SROGA - Jessica TANCA.

Pour DOUAISIS AGGLO : Karim BACHIRI - Christophe BLERVACQUE - Christophe CHARLES - Yaël CZUPRYNA - Romain DAPVRIL - Jean-Claude DESMENEZ - Muriel DOUDOK - Lisiane DUBUS - Christophe DUMONT - Alain DUPONT - Christine ERADES - Damien FRENOY - Arnaud GLABIEN - Delphine GUINEZ - Jean-Luc HALLE - Claude HEGO - Jacques LECLERCQ - Jean-Christophe LECLERCQ - Jean-Michel LEROY - Maryline LUCAS - Claudine PARNETZKI - Arnaud PIESSET - Robert STRZELECKI - Jean Michel SZATNY - Franck VALEMBOIS.

Etaient présents (délégués suppléants) : 1

Pour DOUAISIS AGGLO : Sandrine PONTHEUX suppléante de Thierry FAIDHERBE.

Etaient présents par procuration : 5

Pour la CCCO : Rodrigue LEBLAN donne pouvoir à Alain BRUNEEL - Frédéric DELANNOY donne pouvoir à Lionel FONTAINE - Alain PAKOSZ donne pouvoir à Jean-Michel SIECZAREK.

Pour DOUAISIS AGGLO : Gilles BARBIEUX donne pouvoir à Jean-Luc HALLE - Philippe ROSZYK donne pouvoir à Romain DAPVRIL.

Etaient absents et excusés : 4

Pour la CCCO : Salvatore DE CESARE - Marc DELECLUSE.

Pour DOUAISIS AGGLO : Reine Elise CARLIER - Jamila MEKKI.

OBJET : RENOUELEMENT DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE PREVENTION DU CENTRE DE GESTION DU NORD

Monsieur le Président indique que depuis 2009, le SMTD adhère au service de médecine préventive du centre de gestion du Nord pour répondre à ses obligations en matière de santé au travail, notamment en matière :

- De suivi individuel de la santé des agents,
- De conseil sur la santé et la sécurité pour l'amélioration des conditions de travail,
- D'actions de prévention et d'évaluation des risques professionnels,
- De maintien dans l'emploi et le reclassement des agents,
- D'application des règles d'hygiène et de sécurité en milieu professionnel,

La convention actuelle, signée le 15 octobre 2020, est conclue pour une durée de trois ans.

Le décret n°2022-551 du 13 avril 2022 relatif aux services de médecine de prévention dans la fonction publique territoriale instaure la mise en place d'équipes pluridisciplinaires de santé au travail animées et coordonnées par un médecin du travail et il élargie les missions des services de santé préventive (évaluation des risques professionnels, maintien en emploi des agents...).

Suite à cette évolution, le centre de gestion nous propose une nouvelle convention d'adhésion à son service de prévention, dont les modalités de facturation évoluent.

Jusqu'alors, les visites et actions des professionnels de santé étaient facturées à la demi-journée ou à la journée dans les conditions suivantes :

PRESTATIONS	TARIFS
Mise à disposition d'un médecin ou d'un infirmier	760€ la journée / 360€ la demi-journée.
Visites médicales non-incluses dans le forfait	76€ la visite
Actions spécifiques réalisées à la demande de l'employeur :	280€ la journée / 140€ la demi-journée.
- Agent Chargé de la Fonction d'Inspection	
- Préventeur	
- Psychologue	
- Ergonome	
- Assistant social	

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_1_3-DE

Dorénavant, le CDG59 propose la facturation suivante :

PRESTATIONS	TARIFS
Suivi médical et actions de prévention individuelles prescrites par le médecin du travail	Contribution annuelle de 85€ par agent (soit une contribution prévisionnelle de 1275€ pour 15 agents)
Actions spécifiques réalisées à la demande de l'employeur : <ul style="list-style-type: none">- Agent Chargé de la Fonction d'Inspection- Préventeur- Psychologue- Ergonome- Assistant social	400€ la journée.

La nouvelle convention prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2023 pour une durée de trois ans. Elle pourra être renouvelée de façon tacite pour une durée de trois ans, dans la limite de deux renouvellements.

Avis favorable du Bureau Syndical lors de la séance en date du 28 Septembre 2022.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de bien vouloir approuver la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 et autoriser le Président à signer ladite convention.

Monsieur le Président met au vote.

Le Comité après avoir délibéré

Nombre d'inscrits : 45

Nombre de votants : 41

Suffrage exprimé : 41

Pour : 41

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE la nouvelle convention d'adhésion aux services de prévention du CDG59 et AUTORISE le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré en séance

Le Président,

Claude HEGO

Le Secrétaire de séance,

Jacques LECLECQ

Envoyé et reçu en préfecture le 07.11.2022

Publié sur le site le 08.11.2022

Identifiant de télétransmission : 059-255900441-20221107-SMTD_22_10_1_3-DE